

SG IMAGE 2020
Société anonyme (SOFICA)
au capital de 4.211.900 Euros
Siège social : 8, rue Bellini
75116 - Paris

893 693 598 R.C.S. Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 2 JUIN 2022
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de SG IMAGE 2020 (la « Société »), pour vous rendre compte de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le commissaire aux comptes vous donnera son opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris le 3 février 2021. Il s'agit donc de son premier exercice.

L'exercice clos le 31 décembre 2021 n'a pas encore généré de chiffre d'affaires conformément au plan d'investissement prévu.

Les charges générales d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 340 656 € comprenant :

- 126 357 € de frais de fonctionnement correspondant aux honoraires prélevés par la société BELLINI PARTNERS en vertu de sa mission de conseil et d'ingénierie, soit au total 3% du capital social de la Société, conformément aux dispositions prévues dans le prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 8 décembre 2020,
- 214 299 € de frais exceptionnels de 1^{ère} année incluant 115 245 €, correspondant aux frais de distribution, 84 238 € correspondant aux frais de constitution permettant de couvrir l'ensemble des frais de création de la SOFICA (frais d'immatriculation, frais juridiques, frais PSI), et 14 816 € de commissions de placement, soit au total 5 % du capital de la Société, conformément au prospectus de commercialisation visé par l'AMF en date du 8 décembre 2020.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à (340 656) €.

Nous ne notons pas de résultat exceptionnel au cours de 2021 et le résultat financier est de (2 172) €. Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (342 828) €.

Il est précisé que compte tenu de l'épidémie de Covid-19 ayant eu pour conséquence un arrêt de la production lors du premier confinement, la DGFIP et le CNC ont prolongé la période d'investissement de la SOFICA SG IMAGE 2020 de 12 à 18 mois, par un courrier en date du 8 juillet 2021.

A ce jour, la majorité des investissements ont été contractualisés. Seuls certains contrats n'ont été signés qu'au début de l'exercice 2022 et un seul projet n'est pas encore contractualisé.

Durant sa première année d'activité, la Société s'est engagée en association à la production dans 30 œuvres cinématographiques et audiovisuelles et a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020, filiale au capital de 758.142 € consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend la répartition définitive des investissements :

	Cinéma	Audiovisuel	Total
Contrat d'association à la production	1.516.284 €	1.516.284 €	3.032.568 €
Développement	379.071 €	379.071 €	758.142 €
Total	1.895.355 € (50%)	1.895.355 € (50%)	3.790.710 €

L'ensemble des ratios d'investissements ont été tenus :

- la SOFICA a investi 90% des montants levés (3.790.710 €) durant l'exercice,
- 50% des investissements réalisés sont non-adossés, c'est-à-dire sans garantie de rachat à un prix fixé à l'avance,
- 96,80% de nos participations (engagement 95%) ont été réalisés auprès de producteurs délégués indépendants en capital de société (ou groupes de sociétés liées) disposant d'une forte puissance de marché,
- 50% de nos participations (engagement 50%) ont été réalisés dans le secteur audiovisuel,
- 91% de nos investissements cinéma (engagement 80%) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 8M€,
- 74% de nos investissements cinéma (engagement 20%) ont été réalisés dans des films dont le devis présenté à l'agrément des investissements du CNC est inférieur à 4,5M€,
- 67% de nos investissements (engagement 35%) ont été réalisés dans des premiers et deuxièmes films de réalisateurs,
- 16,4% de nos investissements (engagement 15%) ont été réalisés dans des films et séries d'animation,
- 20% de nos investissements (engagement 20%) ont été réalisés en prise de participation dans une société de réalisation (SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020).

- **Investissements en association à la production non adossée :**

Au 31 décembre 2021, SG IMAGE 2020 a investi 1.895.355 € en association à la production non adossée dans 16 œuvres cinématographiques et 10 œuvres audiovisuelles.

Le tableau ci-dessous reprend l'intégralité des investissements réalisés au 31 décembre 2021 :

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement
LE GOUT ET LES COULEURS	Cinéma	Michel Leclerc	Rebecca Marder, Félix Moati, Judith Chemla, Philippe Rebbot	60 000 €
PETAOUCHNOCK	Cinéma	Edouard Deluc	Pio Marmai	75 000 €
QUAND TU SERAS GRAND	Cinéma	Andréa Bescond, Eric Metayer	Vincent Maciagne, Aissa Maiga	52 360 €
LA SCALA	Cinéma	Bruno Chiche	Yvan Attal, Pierre Arditi, Miou Miou, Caroline Anglade, Pascale Arbillot	100 000 €
MASCARADE	Cinéma	Nicolas Bedos	Pierre Niney, Marine Vauth, François Cluzet, Isabelle Adjani, Laura Morante, Emmanuelle Devos	50 000 €
UN CŒUR EN ABIME	Cinéma	Guillaume Bureau	Leila Bekhti, Karim Leklou, Louise Bourgoin	50 000 €
VERTICAL REPUBLIC	Audiovisuel	Alexandre Peneau, Romain Mounier	Edouard « Edi » Damestoy, Ronaldo « Rony Gomes, Justin Rivera, Tony Hawk, Bucky Lasek, Eliot Sloan, Madeleine Larcheron	30 000 €
TEMPETE	Cinéma	Christian Duguay	Carmen Kassovitz, Marina Fois, Pio Marmai	80 000 €
L'ECHAPPEE BELLE (ex-ILS DESERTENT)	Cinéma	Florence Vignon	Zita Hanrot, Jacques Gamblin	55 000 €
CUISINE INTERNE	Audiovisuel	Louis Farge	Lucie Moreau, Olivier Treiner, Camille Treiner, Thibault Vanhulle, Louis Farge	75 000 €
LE PARFUM VERT	Cinéma	Nicolas Pariset	Sandrine Kiberlain, Vincent Lacoste	75 000 €
SOUS CONTRÔLE	Audiovisuel	Erwan Le Duc	Léa Drucker, Samir Guesmi, Laurent Stoker	125 000 €

UNE HISTOIRE D'AMOUR	Cinéma	Alexis Michalik	Juliette Delacroix, Marie-Camille Soyer, Alexis Michalik, Pauline Bression, Lior Chabbat	50 000 €
DU CREPITEMENT SOUS LES NEONS	Cinéma	FGKO	Jérémie Laheurte, Tracy Gotoas, Bosh	75 318 €
YOUSSEF SALEM A DU SUCCES	Cinéma	Baya Kasmi	Ramzy Bedia, Noémie Lvovsky	50 000 €
UN JEUNE IMAM	Cinéma	Kim Chapiron	Abdoulaye Sissoko	60 000 €
PARMI NOUS	Cinéma	Sofia Alaoui	Oumaima Barid, Mehdi Dehbi et Fouad Oughaou	35 000 €
A LA BELLE ETOILE	Cinéma	Cédric Ido	Riadh Belaïche, Loubna Abidar, Christine Citti	50 000 €
MARION **	Audiovisuel	Jacques Kugler	Louise Monot, Gwendolyne Gouvernec, Bertrand Nadler, Jérémy Navaleau, Jina Djemba	70 000 €
LES TRIPLES ***	Audiovisuel	Raphaël Lamarque	N/A (animation)	112 678 €
LA DEPOSITION	Audiovisuel	Rémi Lainé	N/A (documentaire)	100 000 €
ZOOMBIES *	Cinéma	Ricardo Curtis, Rodrigo Perez Castro	N/A (animation)	30 000 €
LES CROQUES MOUTARD	Audiovisuel	Cédric Stephan, Aurélien Bouillon	N/A (animation)	100 000 €
BARDOT *	Audiovisuel	Danièle Thompson et Christopher Thompson	Victor Belmondo, Christian Chouraqui et Hippolyte Girardot	150 000 €
TROPIQUES CRIMINELS S04 *	Audiovisuel	Denis Thybaud et Anne Fassio	Sonia Rolland et Béatrice De La Boulaye	150 000 €
CHOSSES *	Audiovisuel	Marie Papillon, Juli Gali	Marie Papillon	35 000 €
TOTAL				1.895.356 €

* Pour ces investissements, les contrats d'association ont été signés début 2022 en respectant ainsi les délais d'investissements.

** Pour cet investissement, une lettre d'engagement précisant les conditions de récupération de l'investissement a été signée au cours de l'exercice 2021 et le contrat d'association à la production a été signé début 2022.

*** Pour cet investissement, le contrat est en cours et sera finalisé tout en respectant le délai d'investissement de la SOFICA, porté à 18 mois à titre exceptionnel cette année.

Bien que la plupart des investissements soient contractualisés, et dans l'attente de certaines conditions suspensives, certains investissements seront soldés en 2022 et ne sont donc pas présents dans les comptes au 31 décembre 2021. C'est le cas pour :

- « Tempête » : investissement de 80.000 € en attente de conditions suspensives au 31/12/2021, soldé en janvier 2022 ;
- « L'Echappée Belle » : investissement de 55.000 € en attente de conditions suspensives au 31/12/2021, soldé en janvier 2022 ;
- « Cuisine interne » : solde de 15.000 € en attente de conditions suspensives au 31/12/2021, soldé en janvier 2022 ;
- « Le Parfum vert » : investissement de 75.000 € en attente de conditions suspensives au 31/12/2021, soldé en janvier 2022 ;
- « Sous contrôle » : solde de 55.00 € en attente de conditions suspensives au 31/12/2021, soldé en janvier 2022 ;
- « Une Histoire d'amour » : solde de 10.000 € en attente de conditions suspensives ;
- « Du Crépitement sous les néons » : solde de 27.000 € en attente de conditions suspensives ;
- « Youssef Salem a du succès » : solde de 12.500 € en attente de conditions suspensives ;
- « Un Jeune imam » : investissement de 60.000 € en attente de conditions suspensives ;
- « Parmi nous » : investissement de 35.000 € en attente de conditions suspensives ;
- « A la belle étoile » : solde de 30.000 € en attente de conditions suspensives ;
- « Marion » : investissement de 70.000 € en attente de conditions suspensives ;
- « Les Triplés » : investissement de 112.678 € en cours de contractualisation en attente de conditions suspensives ;
- « La Déposition » : solde de 65.000 € en attente de conditions suspensives ;
- « La Nuit des Zoombies » : investissement de 30.000 € en cours de contractualisation en attente de conditions suspensives ;
- « Les Croque-Moutards » : investissement de 100.000 € en attente de conditions suspensives ;
- « Bardot » : investissement de 150.000 € en attente de conditions suspensives ;
- « Tropiques criminels Saison 4 » : investissement de 150.000 € en attente de conditions suspensives.

Ces investissements sont non adossés et ne bénéficient donc d'aucune garantie de rachat. Tous nos investissements bénéficient de droits à recettes répartis sur l'ensemble des supports : cinéma (uniquement pour les œuvres cinématographiques), vidéo, vod, export, ventes télévisuelles françaises et droits dérivés (droits musicaux, droits de remake, merchandising, etc...).

- ***Investissements en association à la production adossée :***

SG IMAGE 2020 a également réalisé 1.137.213 € d'investissements en association à la production adossée, c'est-à-dire avec garantie de rachat, dans 4 œuvres audiovisuelles et 2 longs-métrages pour le cinéma.

Titre	Genre	Réalisateur	Casting	Investissement	Garantie de rachat
L'ETABLI	Cinéma	Mathias Gokalp	Swann Arlaud, Mélanie Thierry, Olivier Gourmet, Denis Podalydes	284 303,25 €	284.303,25 €
QUAND TU SERAS GRAND	Cinéma	Andréa Bescond, Eric Metayer	Vincent Maciagne, Aissa Maiga	284 303,25 €	Entre 284.303,25 € et 299.303,25 € en fonction des dates de remboursement
LES MERES ANONYMES	Audiovisuel	Hélène Friren	N/A (animation)	129 071 €	Entre 129.071 € et 139.071 €, en fonction des dates de remboursement
ANNA ET SES AMIS	Audiovisuel	Dominique Etchecopar	N/A (animation)	150 000 €	Entre 150.000 € et 160.000 €, en fonction des dates de remboursement
PARTIE DE CAMPAGNE	Audiovisuel	Romaine Borrel	N/A (animation)	100 000 €	Entre 100.000 € et 110.000 €, en fonction des dates de remboursement
BARDOT *	Audiovisuel	Christopher et Danielle Thompson	Victor Belmondo, Christian Chouraqui et Hippolyte Girardot	189 535,50 €	Entre 189.535,50 € et 194.535,50 €, en fonction des dates de remboursement
Total				1.137.213 €	Entre 1.137.213 € et 1.187.213 € en fonction des dates de remboursement
Taux de recouvrement brut garanti					100 % à 104 %

* Pour cet investissement, le contrat d'association a été signé début 2022 en respectant ainsi les délais d'investissement.

Conformément à nos engagements, ces investissements adossés représentent 30% de l'ensemble de nos investissements.

Bien que la plupart des investissements soient contractualisés, dans l'attente de certaines conditions suspensives certains investissements seront soldés en 2022 et ne sont donc pas présents dans les comptes au 31 décembre 2021. C'est le cas pour :

- « Les Mères anonymes » : investissement de 129.071 € en attente de conditions suspensives ;
- « Partie de campagne » : investissement de 100.000 € en attente de conditions suspensives au 31/12/2021, dont 50.000 € ont été réglés en mars 2022 et dont le solde est en attente de conditions suspensives ;
- « Bardot » : investissement de 189.536 € en attente de conditions suspensives.

• **Investissements en association au développement :**

SG IMAGE 2020 a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020, filiale au capital de 758.142 € consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Cette filiale a investi 100% de son capital dans le développement de 28 œuvres à travers 9 conventions de développement.

Société de production	Genre	Œuvres financées	Investissement développement en
DAI DAI	Cinéma	<i>Happy Hour – L'Homme de la situation – Natacha</i>	50 000 €
BONNE PIOCHE CINEMA	Cinéma	<i>Wanted – La Vie devant moi – Les Têtes givrés</i>	100 000 €
ATELIER DE PRODUCTION	Cinéma	<i>Mathilda – L'Homme de la situation – Delit de solidarité</i>	149 071 €
MANEKI	Cinéma	<i>En attendant la muse – Sauvez les meubles – Une Nuit</i>	80 000 €
HAUT ET COURT	Audiovisuel	<i>Parisien – Atomes – Le Grand Mort</i>	110 000 €
JERICO TV	Audiovisuel	<i>Le Monde selon Nora – Marié et deux enfants – Survivantes</i>	60 000 €
EMPREINTE	Audiovisuel	<i>Moah Sainson 2 – Harmony – Supermurgeman</i>	99 071 €
PATAFILMS	Audiovisuel	<i>Du Bitûme aux vignes – MIF – Aspergirl – Toc</i>	50 000 €
SUMMERTIME	Audiovisuel	<i>Milk – Surdose – The Emperor</i>	60 000 €
TOTAL		28 œuvres758.142 €

Faits marquants de l'exercice

Création de la société et participation à la création de la filiale détenue à 100% SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020 pour 758 142€.

Mascarade, dernier film de Nicolas Bedos, avec notamment Pierre Niney, Isabelle Adjani, Francois Cluzet, Marine Vauth, Emmanuelle Devos et Laura Morante, fait partie de la sélection Hors Compétition du Festival de Cannes 2022.

Après le succès de *Alice et le Maire*, du même réalisateur trois ans plus tôt, *Le Parfum vert*, nouveau film de Nicolas Pariser, qui met en scène Vincent Lacoste, Sandrine Kiberlain, Rudiger Vogler, Jenna Thiam, Leonie Simaga, Alexandre Steiger et Raphael Girard, fait partie de la Sélection Officielle de la Quinzaine des Réalisateurs du Festival de Cannes 2022.

La Station Animation, série de 52 épisodes de 13 minutes pour France Télévisions, réalisée par Romain Borrel, est sélectionnée en compétition officielle au Festival d'Annecy.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La pandémie de Covid-19 a retardé d'un an en moyenne la sortie en salles des films, ce qui retarde d'autant l'ensemble du cycle d'exploitation de ces derniers.

Par ailleurs, de nombreux investissements se sont contractualisés depuis le début de l'exercice (cf. *supra*).

Principaux risques et incertitudes

Néant.

Prise de participations – Filiales - Succursales

SG IMAGE 2020 a créé SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020, filiale au capital de 758.142 €, consacrée à l'investissement en développement dans la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Le capital de SG IMAGE DEVELOPPEMENT 2020 est détenu à 100% par SG IMAGE 2020.

La Société ne détient pas d'établissement secondaire.

Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité qui puisse entrer dans la catégorie des activités de recherche et de développement au sens de la Loi.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé fait ressortir une perte nette de (342 828) € que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Perte de l'exercice : (342 828) €

- au poste « report à nouveau », soit la somme de : (342 828) €

Le compte « Report à nouveau » sera ainsi porté de 0 euro à (342 828) euros.

Informations relatives aux délais de paiement

En application des articles L.441-14 et D.441-6 I du Code de commerce, vous trouverez, dans le tableau ci-après, la décomposition, à la clôture du premier exercice, du solde des dettes de la Société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance :

Dettes Fournisseurs HT (en €)				
Exercice	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
31/12/2021	70 000 €	45 000 €	10 000 €	52 000 €

Toutefois, la Société ne disposant pas des outils nécessaires permettant de le produire en totalité, les informations fournies ne sont pas exhaustives.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI).

Montant des dividendes

Aucun dividende n'a été distribué s'agissant du premier exercice social de la Société.

Tableau des résultats

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de l'exercice écoulé.

Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce

La Société a signé le 7 janvier 2021 une convention d'assistance administrative et d'ingénierie financière avec la société BELLINI PARTNERS entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Il est rappelé que les caractéristiques de cette convention ont été présentées dans le prospectus d'offre au public des actions de la SOFICA visé par l'AMF et l'accord sur les termes de cette convention a fait partie des actes accomplis pour le compte de la Société en formation et repris par l'Assemblée générale constitutive.

Nous vous invitons à ce titre à prendre connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Actionnariat

SG IMAGE 2020 n'emploie aucun salarié. Par conséquent, la participation des salariés au capital social est nulle.

Aucun actionnaire ne détient directement ou indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de SG IMAGE 2020.

Situation des mandats des mandataires sociaux

Aucun des mandats n'est arrivé à son terme.

Situation du mandat du commissaire aux comptes

Le mandat du Commissaire aux comptes n'est pas encore arrivé à expiration.

Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, d'approuver la reprise par notre Société de tous les engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Ces engagements sont décrits dans un état annexé au texte des résolutions qui vous sont proposées.

Présentation des comptes annuels

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Votre Commissaire aux comptes relate, dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

II - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés durant l'exercice 2021 :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les mandats exercés par les mandataires sociaux de la Société dans d'autres sociétés au cours de l'exercice 2021.

Monsieur Niels Court-Payen, Président du Conseil d'Administration, est également :

- Président des sociétés Bellini Partners et A Plus Finance
- Membre et Président du Conseil d'Administration des sociétés A Plus Image 7, A Plus Image 8, SG Image 2017, SG Image 2018, SG Image 2019, et Bellini Films
- Membre et Président du Conseil d'Administration des SPPICAV A Plus Génération 2 et SPPICAV Génération 3

Madame Caroline Dhainaut, Directrice Générale, est également :

- Directrice Générale des sociétés SG Image 2017, SG Image 2018, SG Image 2019 et Bellini Films

Monsieur Edouard de Vesinne, Administrateur, est également :

- Président de la société Incognita Films
- Président de la société Incognita Télévision
- Président de la société Hanōi
- Président de la société Naïma

Monsieur Camille Trumer, Administrateur, est également :
- Président de la société La Company de la Seine SASU

Rémunération des administrateurs

Conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus d'offre au public, il a été décidé de ne pas rémunérer les administrateurs.

Conventions visées aux articles L.225-37-4 du Code de commerce

Aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

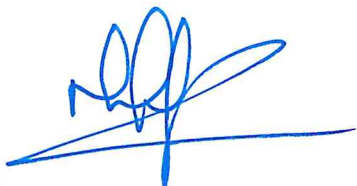
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons que lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2021, il a été décidé la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Nous vous invitons à voter en faveur des résolutions qui vous sont présentées.



Niels Court-Payen
Président du Conseil d'Administration

ANNEXE

RESULTATS FINANCIERS DU PREMIER EXERCICE SOCIAL

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 02/21 au 12/21	Exercice 12/99 au 12/99	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4
<u>I - Capital en fin d'exercice</u>					
- Capital social	4 211 900				
- Nombre des actions ordinaires existantes (A)	42 119				
- Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote existantes) (A)					
- Nombre maximal d'actions futures à créer :					
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
<u>II - Opérations et résultat de l'exercice</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes					
- Résultat avant impôts (B), participation des salariés, dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	-340 656				
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat net (C)	-342 828				
- Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 172				
- Résultat distribué (D)					
<u>III - Résultat par action</u>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (B) / (A)	-8,09				
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions	-8,09				
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations et reprises sur amorts, dépréciations, provisions = (C) / (A)	-8,14				
- Dividende attribué à chaque action = (D) / (A)					
<u>IV - Personnel</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- Montant de la masse salariale de l'exercice					
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)					